



CONFÉDÉRATION SUISSE
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 décembre 1953

Classe 71 f

Demande déposée: 22 novembre 1951, 17^h4. — Brevet enregistré: 30 septembre 1953.**BREVET PRINCIPAL**

Tavannes Watch Co. S. A., Tavannes (Suisse).

Pièce d'horlogerie.

La présente invention a pour objet une pièce d'horlogerie dont le bâti comprend au moins deux plaques maintenues à distance l'une de l'autre par des piliers.

5 Cette pièce d'horlogerie est caractérisée par le fait que l'un au moins desdits piliers présente des moyens permettant de modifier, à cet endroit, l'écartement des plaques, en vue de régler l'ébat en hauteur d'un mobile pivotant dans le bâti, dans le voisinage de ce pilier.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

15 La fig. 1 est une vue en plan d'un mouvement de pendulette.

La fig. 2 est une coupe suivant II—II de la fig. 1, à échelle agrandie, et

la fig. 3 est une coupe, analogue à celle
20 de la fig. 2, d'une variante.

La pièce d'horlogerie représentée comprend une platine 1 à laquelle est fixée, au moyen de vis 2, une trois quarts platine 3. Les vis 2 prennent dans des trous axiaux de piliers rivés sur la platine 1. Le coq 4 est fixé sur la trois quarts platine 3 au moyen d'une des vis 2 se vissant dans un pilier 5. Ce dernier présente une portée amincie 5a sur laquelle s'ajuste la trois quarts platine 3 et le
30 coq 4, et au-dessous de laquelle est pratiqué un filetage 6. Un écrou 7 se visse sur ce filetage. Le coq 4 et la trois quarts platine 3 sont pincés entre cet écrou 7 et la tête de la vis 2.

En vissant plus ou moins l'écrou 7, on peut ainsi modifier l'écartement entre la platine 1 et la trois quarts platine 3 et, partant, modifier l'écartement entre la platine 1 et le coq 4, ce qui permet de régler l'ébat en hauteur du balancier 8.

La variante de la fig. 3 permet d'atteindre le même but. L'épaulement 9a du pilier 9 sert de point d'appui à une rondelle élastique concave 10 pressant la trois quarts platine 3 et le coq 4 contre la tête de la vis 2.

REVENDICATION:

Pièce d'horlogerie, dont le bâti comprend au moins deux plaques maintenues à distance l'une de l'autre par des piliers, caractérisée par le fait que l'un au moins desdits piliers présente des moyens permettant de modifier, à cet endroit, l'écartement des plaques, en vue de régler l'ébat en hauteur d'un mobile pivotant dans le bâti, dans le voisinage de ce pilier.

SOUS-REVENDICATIONS:

1. Pièce d'horlogerie suivant la revendication, caractérisée par le fait que ledit pilier est fileté sur une partie de sa longueur pour recevoir un écrou de réglage contre lequel l'une des plaques du bâti est serrée par une vis prenant dans le trou axial du pilier.

2. Pièce d'horlogerie suivant la revendication, caractérisée par le fait que ledit pilier présente un épaulement sur lequel prend appui une rondelle élastique et par le fait qu'une des plaques du bâti est serrée contre

cette rondelle par une vis prenant dans le trou axial du pilier.

3. Pièce d'horlogerie suivant la revendication, caractérisée par un pont qui est fixé à l'une des plaques du bâti par une vis prenant dans le trou axial dudit pilier, le mobile, dont

l'ébat en hauteur est réglable, étant pivoté dans ce pont.

4. Pièce d'horlogerie suivant la revendication et la sous-revendication 3, caractérisée par le fait que ledit pont est le coq, le mobile étant le balancier.

Tavannes Watch Co. S. A.

Mandataire: A. Bugnion, Genève.

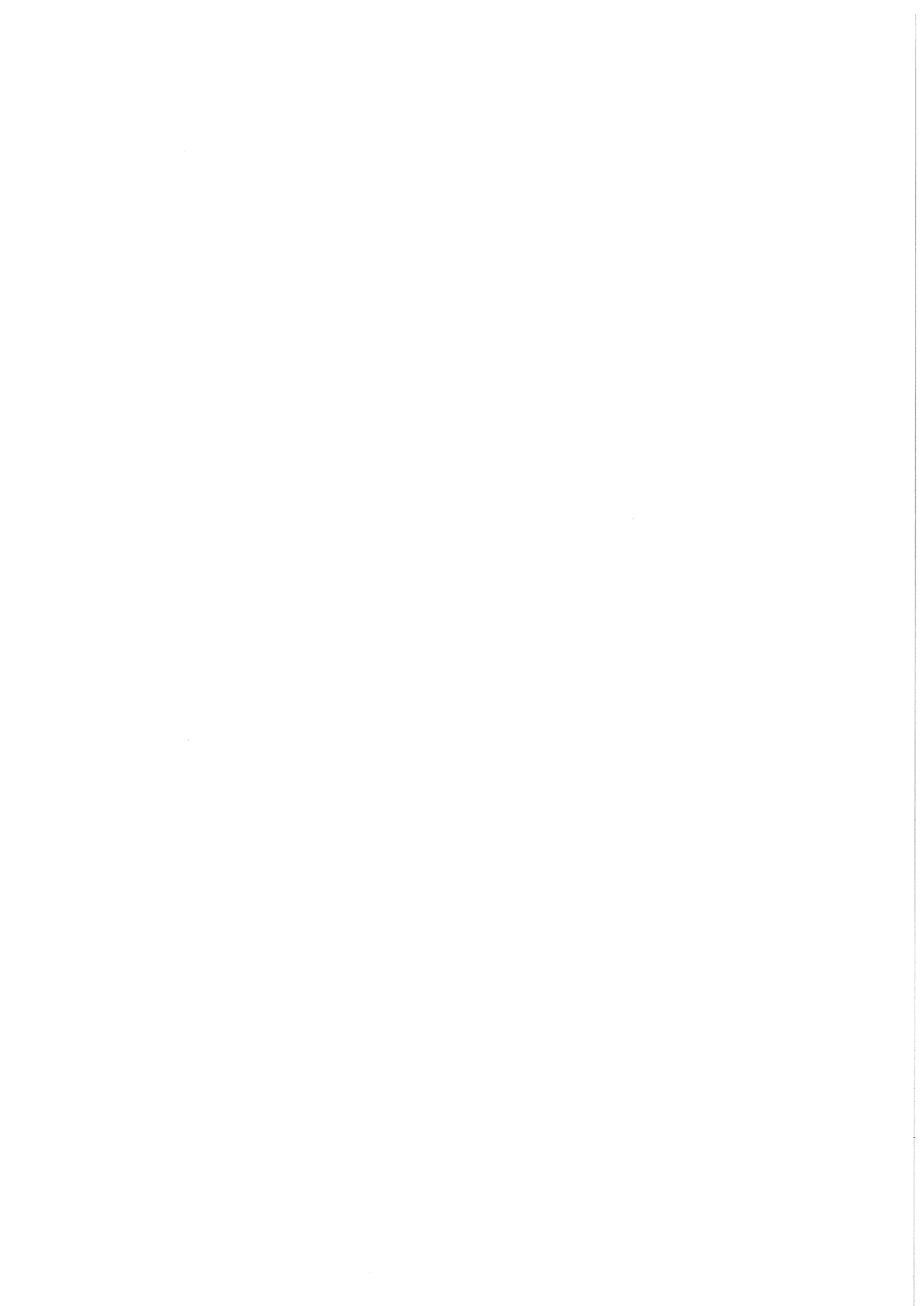


FIG. 1

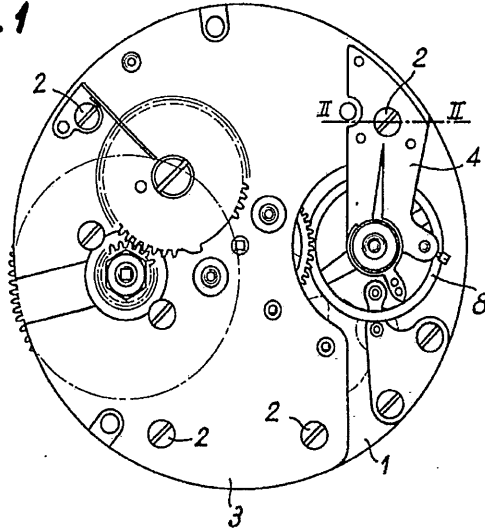


FIG. 2

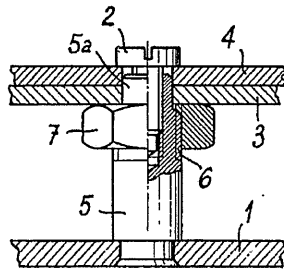


FIG. 3

